

Simon Duchamp



Le pôle autorité environnementale
de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Le 07/05/2024,

Monsieur,

La production de sapins de Noël est une production qui est totalement en respect avec notre environnement.

De la plantation à la récolte, en passant par leur utilisation décorative jusqu'à leur élimination, chaque étape peut être imprégnée de pratiques respectueuses de l'environnement, contribuant ainsi à préserver nos précieuses ressources naturelles.

Ce sont les premières années des jeunes plants où l'absorption en dioxyde de carbone est le plus important.

Les jeunes plants sont plantés au mois de mars pour profiter des pluies du printemps pour favoriser leur enracinement.

Un apport de BACTERIOSOL est fait sur chaque parcelle en mai. Le BACTERIOSOL est un produit 100 % naturel fait de micro-organismes et de coque de cacao qui permet de redonner vie au sol. Grâce à ça, plus besoin d'apport d'engrais type NPK qui peut dénaturer le sol.

Chaque année, nous taillons manuellement les arbres un par un pour leur donner leur forme conique, symbolique du sapin de Noël.

A la belle saison, nous passons entre les rangs avec un micro tracteur et un broyeur avec des palpeurs pour couper l'herbe.

A partir du 10 novembre, nous commençons la coupe des arbres, pour que fin novembre les commandes soient prêtes à expédiées.

Nous commençons à couper une parcelle au bout de la 5ème année pour des arbres de 80-100 cm, ce qui permet d'éclaircir la terre. Nous terminons la coupe au bout de la 10ème année avec des arbres de 250 à 300 cm.

Suite à votre mail, nous nous sommes rapprochés de nos élus locaux : M. Roche (maire de Devesset) et M. Marcaillou (président du Lac de Devesset).

Nous avons pu discuter avec eux de nos méthodes culturales :

- pas d'utilisation d'engrais à base de NPK (azote, phosphore et potassium)
- utilisation de Bactériosol (combiné de micro-organismes permettant de redonner vie au sol).

Nous sommes conscients des enjeux du lac au point de vue écologique et touristique, et nous sommes prêts à travailler main dans la main avec les élus locaux pour qu'il y ait le moins d'impact pour nous comme pour eux.

Suite à ces rendez-vous, le 30 avril 2024 avec M. Roche et le 3 mai 2024 avec M. Marcaillou, ils nous soutiennent face à notre projet et sont prêts à nous accompagner pour la suite.

Nous n'avons pas les moyens financiers ni le temps pour faire une étude environnementale. Tout comme pour le lac, nous sommes conscients des enjeux de la zone humide se situant sur la parcelle où nous voulions boiser suite au reboisement compensatoire. Après réflexion, nous sommes prêts à payer plutôt qu'à planter pour la protéger au maximum.

Je me permets d'insister sur le fait qu'avec notre DJA en cours, il est indispensable pour nous de pouvoir planter chaque année des arbres pour suivre notre projet. À défaut, nous serons privés des subventions restantes et de ce fait, la mise en péril de notre activité.

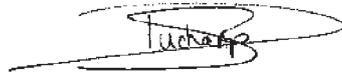
Une fois que ces deux parcelles (OC 597-599 / AI 0033), nous aurons assez de terres pour pouvoir faire notre roulement, et de ce fait, nous n'aurons plus besoin de défricher d'autres parcelles.

Nous avons aussi une partie maraîchage où nous sommes labellisés en Agriculture Biologique par Ecocert. Nous n'avons pas de label pour la production de sapins, mais nous sommes en culture raisonnée.

En espérant que ce courrier ait répondu à vos interrogations.

Dans l'attente de votre retour pour la suite à donner pour mon projet.

Cordialement.
Simon Duchamp



Mr le Président du SIGLD
P. MARCAILLOU
Le : 24/05/2024



Mr le Maire de Devesset
E. ROCHE
Le : 28 MAI 2024

